



HAL
open science

Chômage et séparation dans les 2 premières années d'un premier ou d'un nouvel enfant

Fabienne Berton

► **To cite this version:**

Fabienne Berton. Chômage et séparation dans les 2 premières années d'un premier ou d'un nouvel enfant. 2023. halshs-03943896

HAL Id: halshs-03943896

<https://shs.hal.science/halshs-03943896v1>

Preprint submitted on 17 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Séminaire transversal du CEET
Trajectoires et chômage
Mardi 3 décembre 2019, 15:45-17:45

Chômage et séparation dans les 2 premières années d'un premier ou d'un nouvel enfant

Fabienne Berton
LISE CNRS-CNAM, UMR3320

Résumé

Une source de données nouvelle et originale est exploitée : la cohorte Elfe qui a pour origine les naissances en France métropolitaine en 2011. Sur la période qui va de la conception d'un premier ou d'un nouvel enfant à son deuxième anniversaire, est analysée la survenue de deux événements : la séparation du couple de parents et les situations de retrait du marché du travail de la mère qu'elle soit au chômage, au foyer ou en congé parental ainsi que le chômage du père. Si les séparations sont particulièrement rares à cette période, les situations de retrait du marché du travail de la mère et de chômage du père le sont moins. Elles touchent plus particulièrement les milieux sociaux populaires. Deux situations apparaissent. Une première où suite à une séparation du couple parental, la mère a repris un emploi et où il est donc improbable qu'elle se retire du marché du travail et une seconde qui concerne davantage les familles nombreuses de classe moyenne ou populaire où la mère s'est retirée du marché du travail et où la monoparentalité est improbable.

Mots-clé

Naissance, jeunes enfants, séparation, monoparentalité, chômage, inactivité, situation socioéconomique, cohorte Elfe

En s'intéressant non pas aux effets du chômage sur les projets de maternité comme le fait la majorité de la littérature sur le sujet (Pailhé, Solaz, 2012, 2013 ; Letablier, Salles, 2012, Letablier, Zsuzsanna, 2012), ni aux effets de la séparation du couple parental sur les conditions ultérieures de vie de la famille (Bonnet et *al.*, 2010 ; Unterreiner, 2018), mais à la concomitance de ces deux évènements biographiques, retrait du marché du travail et séparation à un moment particulier du parcours de vie des parents qui va des naissances effectives aux deux ans d'un premier ou d'un nouvel enfant dans la famille, que peut-on en dire en France ? Deux évènements socialement dévalorisés sont associés, l'inactivité et la séparation. L'inactivité parce que la norme de l'emploi et de l'activité productive pèse particulièrement sur les adultes et la séparation en ce qu'elle signe la rupture du couple et la mise à mal de la norme de la famille idéale. Le modèle familial dominant en France est en effet celui du couple biactif de deux voire de trois enfants (modèle du *Dual-earner couples*). Le poids de cette norme singularise les autres situations : les familles nombreuses, les mères au foyer, les familles monoparentales. Il renforce aussi la norme d'activité professionnelle des mères et particularise les mères pour lesquelles la constitution d'une famille entraîne un retrait du marché du travail ou pour lesquelles la constitution d'une famille est une alternative à la participation au marché du travail. La cohorte Elfe¹ qui a pour origine les naissances quel que soit leur rang en France métropolitaine en 2011, est la source de données exploitée (Pirus et *al.*, 2010). Ce sont ses premières exploitations sur ce thème et les résultats obtenus sont à caractère exploratoire.

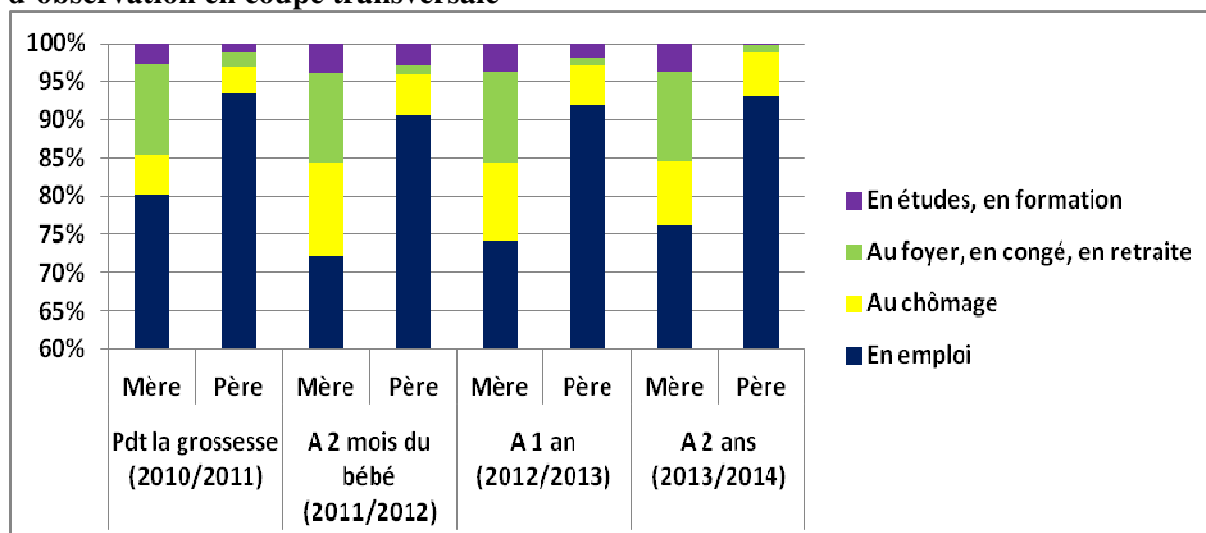
Une source de données nouvelle et originale

Une source nouvelle et originale est exploitée : la cohorte Elfe qui a pour origine les naissances en France métropolitaine en 2011. On dispose à ce jour de quatre points d'observation : à la naissance où les données sont recueillies en maternité (2011), aux 2 mois du bébé (2011- 2012), à un an de l'enfant (2012-2013) et à ses deux ans (2013-2014). L'unité d'observation est l'année et Elfe ne dispose pas de calendrier. Les situations hors emploi sont repérables pour la mère et pour le père (ou l'éventuel compagnon la mère) à chacun de ces quatre points d'observation. La séparation du couple quant à elle est renseignée à un an de l'enfant et à ses deux ans. L'objet de la cohorte n'est cependant pas centré sur la vie affective et professionnelle des parents mais sur le bébé, puis l'enfant : toutes les interrogations sont faites par rapport à lui. De ce fait on ne peut pas accéder aux motivations des situations parentales.

¹ L'enquête Elfe est une réalisation conjointe de l'Institut national d'études démographiques (Ined), de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), de l'Établissement français du sang (EFS), de Santé publique France, de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), de la Direction générale de la santé (DGS, Ministère en charge de la santé), de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR, Ministère en charge de l'environnement), de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees, Ministères en charge de la santé et des affaires sociales), du Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS, Ministère en charge de la Culture) et de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), avec le soutien du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). Dans le cadre de la plateforme RECONAI, elle bénéficie d'une aide de l'État gérée par l'Agence nationale de la recherche au titre du programme Investissements d'avenir portant la référence ANR-11-EQPX-0038. 18000 enfants nés en France métropolitaine en 2011 (4 vagues d'enquête) sont suivis du point de vue de la santé et de toutes les composantes des sciences sociales de leur naissance à leurs vingt ans.

Une première approche des situations hors emploi à partir de Elfe à cette période particulière des parcours de vie des parents est présentée dans le graphique 1. En coupe transversale aux quatre points d'observation, il montre que le taux de chômage des mères (de 5,3 à 12,1% selon les dates) est toujours plus élevé que celui des pères (de 3,5 à 5,3%). Pour les unes comme pour les autres le pic se situe après la naissance pour ensuite décliner régulièrement. Pour les mères, si on agrège les différentes situations hors emploi, c'est-à-dire les situations de chômage, de congé ou d'inactivité (mères au foyer), ce sont 28% d'entre elles qui sont hors emploi deux mois après une naissance² et ce taux redescend autour de 24% deux ans plus tard, soit un niveau supérieur à celui durant la grossesse (voir le graphique 1). Toujours à partir de Elfe, les séparations du couple, quelque soit son statut matrimonial³, sont quant à elles très faibles entre les deux mois et un an de l'enfant. Elles progressent entre un an et 2 ans pour atteindre 2,1% des couples (voir le graphique 2). Leur lien avec la monoparentalité est fort : si les mères seules à la naissance peuvent être le résultat de séparations antérieures à la période d'observation, le quart d'entre elles le restent sur toute la période. Les familles monoparentales sont largement alimentées par les séparations des couples : entre les 2 mois et 1 an de l'enfant, elles résultent à 31% de la séparation des couples durant ce même intervalle de temps tandis qu'entre 1 an et 2 ans, ce taux passe à 73%.

Graphique 1 : Situation des parents vis-à-vis de l'emploi aux quatre points d'observation en coupe transversale



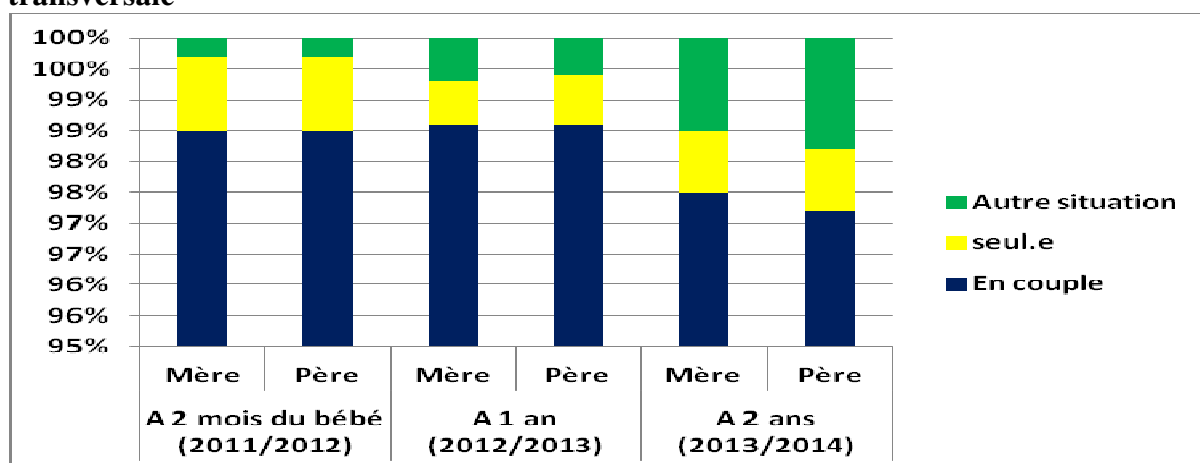
Source : ELFE2017, données recueillies en maternité, aux 2 mois, 1 an et 2 ans de l'enfant, pondération longitudinale au niveau famille, calculs et présentation de l'auteur.

L'échelle de l'ordonnée commence à 60% car la situation très majoritaire est l'emploi.

² Ce pourcentage inclut des mères en congé de maternité. A cette date d'enquête qui s'est déroulée entre les 2 et les 3 mois du bébé, certaines mères ont repris le travail, d'autres le reprendront prochainement (le congé postnatal est de 10 semaines pour les mères d'1 ou de 2 enfants, de 18 semaines à partir du 3^{ème}, de 22 semaines pour des jumeaux ou des triplés).

³ La construction de cette variable repose sur la déclaration du parent interrogé.

Graphique 2 : Situation de couple des parents à trois points d'observation en coupe transversale



Source : ELFE2017, données recueillies en maternité, aux 2 mois, 1 an et 2 ans de l'enfant, pondération longitudinale au niveau famille, calculs et présentation de l'auteur.

L'échelle de l'ordonnée commence à 95% car la situation très majoritaire est le couple.

Durant les premières années suivant une naissance, le chômage des mères et celui des pères obéissent à des logiques différentes

Les travaux qui associent naissance et chômage montrent que les jeunes couples attendent souvent d'être dans une situation professionnelle stable avant d'avoir des enfants (Méron, Widmer, 2002, p. 339). L'enquête Familles et Employeurs de l'Ined et de l'Insee signale que « être en couple », « avoir achevé ses études » et « disposer d'un emploi stable » sont les principales conditions à la réalisation d'un projet d'enfant (Pailhé et Solaz, 2009). Des travaux plus récents persistent à indiquer que les couples attachent une forte importance aux conditions matérielles avant d'avoir un enfant (Pailhé, Régnier-Loilier, 2016, p. 279). Ces travaux montrent l'existence d'une « norme procréative » qui définit le « bon moment de la maternité » (Bajos, Ferrand, 2006, p. 92) c'est-à-dire la réunion des meilleures conditions pour avoir un enfant, à partir du moment où il devient possible de contrôler les naissances en recourant à la contraception.

Cependant si les couples les plus éduqués ont tendance à retarder l'arrivée des enfants en cas de chômage ou de précarité de l'emploi, les moins diplômés sont, pour leur part, plus enclins à faire des enfants (Pailhé, 2010, p. 99). Avoir un enfant peut être perçu comme un facteur stabilisant lorsque la précarité de l'emploi est source d'incertitude et d'instabilité. Schwartz remarque à partir de son étude sur les ouvriers du nord de la France que « les familles touchées par le chômage, même de longue durée, ne renoncent pas à la fécondité. Non seulement pour les femmes mais aussi pour les hommes, privés de leur légitimation par le travail, la fécondité constitue une valorisation narcissique élective, ainsi qu'un mode de défense contre le manque » (Schwartz, 1990, p. 139). Le niveau d'éducation et particulièrement celui de la mère, serait ainsi un bon indicateur du comportement des familles vis-à-vis des naissances. Il joue aussi un rôle majeur aussi bien vis-à-vis du chômage que par rapport à la situation des femmes sur le marché du travail (Guergoat-Larivière, Lemièrre, 2018, p. 4) : les femmes ayant un plus haut niveau d'éducation initiale sont plus souvent en emploi et elles y restent quand elles ont des enfants en bas âge (Berton, 2015).

La littérature différencie nettement le chômage des mères de celui des pères. Pour les femmes, mères de jeunes enfants, les situations à la frontière de l'emploi, du chômage et de l'inactivité sont depuis longtemps repérées comme fréquentes. Certains auteurs parlent de continuum des situations sur le marché du travail allant de l'emploi à temps complet jusqu'à l'inactivité en prenant en compte le halo du chômage⁴ (Guergoat-Larivière et Lemièrre, 2018, p. 2). Pour les mères, le choix de continuer ou de cesser de travailler à la naissance des enfants peut couvrir une large gamme de situations, allant de la décision parfaitement libre à une décision résignée de façon plus ou moins consciente. Ainsi, comme l'écrit Briard (2017, p. 154) : « parmi les 40 % de femmes ayant choisi d'arrêter de travailler qui sont femmes au foyer, au moins un quart ont en fait perdu leur emploi : soit elles ont été licenciées, soit leur contrat n'a pas été renouvelé. Parmi elles, seule une sur cinq n'a pas repris une activité professionnelle au motif qu'elle n'avait pas retrouvé d'emploi, mais plus de la moitié le justifie avant tout par le souhait de s'occuper davantage de ses enfants, retenant ainsi l'aspect positif d'une situation d'inactivité initialement subie *a priori*. À l'inverse, plus d'une femme en congé parental total sur cinq déclare ne pas avoir choisi d'arrêter de travailler, alors que le congé parental ne peut être imposé ».

Des normes sociales genrées jouent en ce domaine. Maruani note en 2002 (p. 58) que « l'inactivité est un statut qui demeure socialement admissible pour les femmes, difficilement pensable pour les hommes ». S'arrêter de travailler pour s'occuper de ses enfants relève de normes intériorisées par les femmes comme une bonne solution pour articuler vie professionnelle et vie familiale. Le poids de cette norme progresse en fonction du nombre d'enfants (Pailhé et Solaz, 2007, p. 9). De leur côté, les pères ou futurs pères au chômage avant la naissance sont bien plus nombreux à intensifier leur recherche d'emploi ou à reprendre un emploi l'année suivante (Pailhé et Solaz, 2007, p. 14), ce qui conforte l'idée que le modèle familial du *Male Breadwinner* reste prégnant (Pailhé, 2010, p. 102), tout au moins dans certaines couches de la population. Le rôle qu'on attend des pères est qu'ils assurent la subsistance de leur ménage.

Durant les premières années suivant une naissance, la séparation du couple parental est rare, elle touche davantage les moins diplômés

Les travaux qui associent naissance et séparation montrent que les séparations sont rares à ce moment précis. Si la probabilité de se séparer est plus élevée pour les générations les plus récentes à durée d'union identique, un premier facteur explicatif de la séparation est la durée de la vie en couple (Bonnet et al., 2010, p. 283). Dans les trois premières années, la probabilité d'une séparation est élevée mais la présence d'enfants en bas âge réduit cette probabilité. Les ruptures n'interviennent pas aléatoirement dans le spectre social. Ce sont les couples les plus vulnérables sur le marché du travail et les moins diplômés qui ont le plus de probabilités de se séparer (Unterreiner, 2018). L'année qui suit la séparation, les enfants sont le plus souvent gardés principalement et déclarés à charge de leur mère. La séparation entraîne la recherche d'un nouveau logement (Bonnet et al., 2015). La rupture conjugale conduit le plus souvent à un appauvrissement des personnes concernées. Le risque de pauvreté des familles reste en moyenne deux fois plus élevé que celui de l'ensemble des ménages avec des disparités importantes (Bonnet et al., 2010, p. 276). Dans les milieux populaires, la dissolution des liens conjugaux expose les mères et leurs enfants à la précarité

⁴ Le halo du chômage désigne les contours flous du chômage. L'Insee en a proposé un indicateur depuis 2013.

économique. A partir de l'enquête Histoire de vie (Insee, 2003), Bonnet et *al.* (2010, p. 276), montrent que les femmes associent nettement plus souvent la rupture à une dégradation de leur situation économique que les hommes. Cette situation peut être atténuée par la solidarité au sein de ce que Florence Weber appelle la « maisonnée » c'est-à-dire « un groupe présent au quotidien qui réunit des personnes mettant des ressources en commun » (Weber, 2002, p. 73 cité par Unterreiner, 2018, p. 83).

La séparation du couple conduit dans la plupart des cas à la constitution d'une famille monoparentale⁵ dont les caractéristiques sont très proches de celles des mères séparées. Le nombre de familles monoparentales a particulièrement progressé entre 1999 et 2011. Cette hausse de la monoparentalité concerne davantage les mères les moins diplômées. La part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles avec enfants mineurs atteint 21 % des familles, soit plus 4 points en 10 ans. D'après l'exploitation par l'Insee de l'enquête Famille et Logements de 2011, 25 % des mères sans diplôme vivent en famille monoparentale en 2011 contre 18 % en 1999 et 12% des enfants de 0 à 2 ans vivent dans un foyer monoparental. La moitié des familles monoparentales comporte un seul enfant contre un tiers des familles avec un couple. Un tiers des familles monoparentales, soit plus d'1,8 million de personnes, dispose de revenus inférieurs au seuil de pauvreté (60 % du revenu médian) contre 11% des personnes vivant en couple. 20 % des mères de famille monoparentale sont sans diplôme et six sur dix ouvrières ou employées contre 13% et cinq fois sur dix parmi les mères de famille « traditionnelle »⁶. Même si la monoparentalité est une situation transitoire dans la vie des parents, les femmes restent plus longtemps en famille monoparentale que les hommes. Quatre ans après la rupture, moins de la moitié des pères et seulement 28% des mères ont constitué un nouveau couple (Buisson et *al.*, 2015).

Les travaux qui associent chômage et séparation sont rares hormis Bonnet et *al.* (2010, p. 293 et suivantes) qui notent que l'effet le plus massif de la séparation concerne les femmes inactives et les chômeuses : 44 % d'entre elles se présentent sur le marché du travail et 37 % travaillent effectivement l'année qui suit la séparation. Avoir connu une rupture l'année précédente multiplie par près de quatre les chances de se présenter sur le marché du travail. La probabilité de reprise d'activité étant cependant moins importante pour les femmes avec un enfant en bas âge de moins de 2 ans. Du côté des hommes, la séparation induit pour une partie d'entre eux une instabilité professionnelle, avec de plus fréquents passages d'un emploi long à un emploi précaire ou à une situation de chômage.

Le chômage et la séparation touchent des populations de famille socialement spécifiques, résultats descriptifs

Le tableau 1 qui présente en une série de tris croisés l'ensemble des statistiques descriptives mobilisées pour cette communication adopte une structure par catégorie de famille : les couples qui ont toujours été composés des mêmes parents et les mères seules (familles monoparentales) à l'intérieur desquelles ont été isolées les mères qui ont connu une séparation entre les 2 mois et les 2 ans de l'enfant. On observe alors de façon tout à fait claire un partage de la population des familles Elfe. Si les situations les plus dégradées vis-à-vis du marché du travail (expériences antérieures de chômage, recherche d'emploi, perception d'allocations-chômage) quel que soit le moment d'observation se rencontrent pour les mères de famille

⁵ Même si les familles monoparentales peuvent résulter d'autres événements : décès d'un des parents, volonté d'engendrer seule un enfant, d'être un couple non cohabitant...

⁶ INSEE Références, 2015, Fiches thématiques - Familles avec enfants, p. 108.

monoparentale ou séparées, à l’opposé les couples qui ont toujours été composés des mêmes parents concentrent des indicateurs de rapport au marché du travail plus favorables.

Tableau 1 - Caractéristiques descriptives selon le type de famille, en moyenne ou en % des familles, pondération longitudinale au niveau famille

Type de famille	Monoparentale	Séparation entre 2 mois et 2 ans*	Toujours le même couple	Ensemble des familles Elfe
<i>Caractéristiques sociodémographiques et économiques de la famille</i>				
Age moyen de la mère aux 2 ans (années)	32	32	33	33
Age moyen du père aux 2 ans (années)	/	/	36	36
Mère née à l'étranger (%)	9,1	5,3	15,4	15,0
Père né à l'étranger (%)	10,3	11,8	12,7	12,7
Elfe 1 ^{er} bébé	61,1	52,4	43,3	44,1
Nb moyen d'enfants aux 2 ans de Elfe	1,7	1,8	2	1,9
Niveau d'éducation de la mère (%)				
2 nd cycle court	10,6	19,1	7,4	7,6
2 nd cycle technologique ou professionnel	40,5	34,4	29,8	30,1
Bac général à bac+4	36,6	35,1	43,9	43,7
Grandes écoles	2,1	3,5	3,4	3,4
3 ^{ème} cycle universitaire	10,1	8,0	15,5	15,3
Niveau d'éducation du père (%)				
2 nd cycle court	/	11,8	8,1	8,1
2 nd cycle technologique ou professionnel	/	53,3	37,4	37,8
Bac général à bac+4	/	24,1	34,1	33,8
Grandes écoles	/	2,7	7,7	7,6
3 ^{ème} cycle universitaire	/	8,2	12,7	12,8
CS de la mère (%)				
Indépendante	5,1	4,9	2,7	2,8
Cadre et PIS	15,1	16,2	20,7	20,8
Profession intermédiaire	27,7	28,6	28,8	28,5
Employée/ouvrière	49,7	46,9	44,7	44,8
Autre et sans profession	2,3	3,5	3,2	3,2
CS du père (%)				
Indépendant	/	5,7	7,1	6,9
Cadre et PIS	/	12,4	23,9	23,3
Profession intermédiaire	/	15,7	24,5	24,1
Employé/ouvrier	/	54,2	40,0	40,2
Autre et sans profession	/	11,9	4,5	5,5
Zone de résidence (%)				
Commune rurale	18,3	18,7	24,9	24,5
<10 000 habitants	16,0	16,5	11,8	11,9
10 000 à 199 999 habitants	21,0	25,3	20,6	20,5
200 000 à 1 999 999 habitants	31,3	26,3	25,2	25,5
Zone urbaine de Paris	13,4	13,2	17,5	17,6
Revenu mensuel par UC aux 2 ans (€)	714	623	1426	1411
Déménagement				
Entre 2 mois et 1 an	26,1	30,2	14,1	14,6
Entre 1 et 2 ans	35,2	54,6	15,6	16,6
Changement de mode de garde (%)				
Entre 2 m et 1 an	44,1	44,2	35,0	35,5
Entre 1 et 2 ans	24,8	30,	18,9	19,1
Logement en HLM aux 2 ans (%)	29,0	36,0	12,0	12,7
RSA aux 2 ans (%)	26,2	33,1	3,6	4,4
Découvert bancaire (%)	34,9	46,8	20,3	21,0
Situation financière difficile (%)	55,1	54,6	45,3	45,7

Aides régulières des parents ou des amis (%)	5,0	2,7	3,0	3,0
Aides des grands-parents aux 2 ans (%)	27,6	26,4	16,2	16,6
Caractéristiques du rapport au marché du travail				
Taux d'emploi de la mère aux 2 ans (%)	70,3	66,2	77,0	76,3
Taux d'emploi du père aux 2 ans (%)	/	/	93,3	93,2
Mère à tps partiel aux 2 ans (si emploi) (%)	44,8	46,2	39,7	39,5
Mère en congé parental aux 2 ans (%)	13,5	10,9	17,5	17,2
Expériences de chômage antérieures à la grossesse (%)				
Mère	71,7	71,9	54,4	55,4
Père	/	65,2	53,1	53,2
Recherche d'emploi aux 2 mois (%)				
Mère	23,9	28,8	16,7	17,1
Père	/	22,1	15,1	15,3
Recherche d'emploi à 1 an (%)				
Mère	28,8	26,3	17,1	17,6
Père	/	/	13,4	13,8
Allocations-chômage (%)				
Aux 2 mois	15,2	14,1	12,9	12,9
A 1 an	14,2	15,1	11,9	12,1
Aux 2 ans	12,2	12,5	11,4	11,7
Père au chômage (%)				
Pdt la grossesse	/	8,7	3,5	3,5
Aux 2 mois	/	12,1	5,2	5,3
A 1 an	/	/	5,2	5,3
Aux 2 ans	/	/	5,4	5,6
Mère hors emploi (%)				
Pdt la grossesse	24,0	22,0	16,6	16,8
Aux 2 mois	34,8	40,5	23,2	23,8
A 1 an	30,6	37,2	21,7	22,1
Aux 2 ans	18,0	10,9	20,0	20,1
N pondéré	23889	15498	681955	740207**
N non pondéré	939	789	10768	12916**

Source : ELFE2017, données en maternité, aux 2 mois, à 1 an et aux 2 ans de l'enfant, calculs de l'auteur.

* Cette colonne est incluse dans la colonne « famille monoparentale ». Les familles qui ont connu une séparation entre les 2 mois et les 2 ans de l'enfant pouvaient avant la séparation être en couple, elles deviennent ensuite monoparentales. La colonne « famille monoparentale » inclue les familles qui à un moment ou à un autre entre la naissance et les 2 ans de l'enfant ont été monoparentales ; les couples comprennent les familles qui ont toujours été composées des mêmes parents, quel que soit leur statut matrimonial.

** La somme des deux colonnes (famille monoparentale et toujours le même couple) est inférieure à l'ensemble des familles Elfe car toutes les situations familiales ne sont présentées, en particulier les familles recomposées.

Les deux groupes formés des mères séparées entre les 2 mois et les 2 ans de l'enfant et des mères adultes d'une famille monoparentales se distinguent socialement des autres : les mères sont plus jeunes ; elles sont plus fréquemment de niveau d'éducation inférieur au baccalauréat ou issues de filières secondaires technologique ou professionnelle et de catégorie professionnelle employée ou ouvrière. Quand elles étaient en couple, c'était majoritairement avec des pères de même niveau d'éducation et de même catégorie professionnelle qu'elles.

Au plan économique, leur revenu mensuel moyen par unité de consommation⁷ est plus faible et les situe très majoritairement en dessous du seuil de pauvreté monétaire. Elles résident plus

⁷ Le revenu par unité de consommation du ménage (RUC) permet de prendre en compte les économies d'échelle qui résultent de la vie en groupe. L'échelle d'équivalence utilisée est celle de l'OCDE : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. Le seuil de pauvreté monétaire est fixé à 60 % de la médiane des niveaux de vie observés au niveau national, soit 982 € par unité de consommation en 2011, 1001 € en 2012 et 1021 € en 2013.

fréquemment dans de petites communes (moins de 10 000 habitants) ou dans des communes de grande taille (plus de 200 000 habitants) mais moins en région parisienne. Elles logent plus fréquemment en HLM. Leur mobilité résidentielle est particulièrement forte surtout durant la deuxième année de l'enfant, il en est de même du changement de mode de garde de leur enfant. Leur foyer touche plus fréquemment le RSA. Un tiers d'entre elles déclare des découverts bancaires réguliers et près des deux-tiers, une situation financière difficile parfois compensée par des aides régulières des parents, des amis ou des grands-parents.

Du point de vue de l'emploi, ces mères seules ou séparées sont en proportion importante dans des situations hors emploi (soit au chômage, soit au foyer, soit en congé parental) jusqu'à la fin de la première année de l'enfant : 30% d'entre elles durant la grossesse, 40% après la naissance du bébé, 35% quand il a un an. A la dernière observation (2 ans de l'enfant) en revanche, leur taux d'emploi se rapproche de celui de l'ensemble des familles Elfe. Ce qui conduirait à penser que les situations hors emploi se concentrent sur des familles distinctes des familles monoparentales ou récemment séparées.

Ces statistiques descriptives issues de l'exploitation de la cohorte Elfe sont conformes aux résultats antérieurs obtenus grâce à l'exploitation d'autres bases de données en montrant l'existence de catégories de familles bien différenciées par leur niveau d'éducation et par leur niveau de revenu. En adoptant maintenant un autre type d'exploitation des modèles logit binaires qui estiment des probabilités d'être ou non dans une situation définie, quels résultats supplémentaires obtient-on ?

La modélisation précise que les situations maternelles de séparation ou de monoparentalité diffèrent des situations hors emploi

Quatre variables dichotomiques sont successivement modélisées : le fait pour la mère de connaître une séparation de son couple dans la deuxième année de l'enfant (modèle 1), le fait que la mère forme une famille monoparentale à cette même période (modèle 2), le fait que la mère soit hors emploi (*i.e.* au foyer, au chômage ou en congé parental) dans la deuxième année de l'enfant (modèle 3) et le fait que le père soit au chômage à cette même période (modèle 4). Ces quatre situations sont chacune appréciées par rapport au fait de ne pas être dans la situation analysée (voir l'annexe méthodologique).

Il s'agit d'un calcul « toutes choses égales par ailleurs » qui concerne les seules variables introduites dans l'analyse. Les résultats présentés sont des odds ratios, c'est-à-dire des rapports de chances relatives. Relatives d'une part à la situation alternative (ne pas être dans la situation définie) et à la situation de référence arbitrairement fixée : la mère / le père ont un niveau d'éducation supérieur à bac+2 ; le revenu mensuel par unité de consommation du foyer est supérieur à 1500 € [la moyenne de l'échantillon est de 1411 € avec la médiane à 1267 €] ; le foyer réside en région parisienne (voir le tableau 2).

Tableau 2 – Modèles logit binaire : connaître une séparation / être une mère de famille monoparentale / être une mère hors emploi / être un père au chômage dans la deuxième année de l'enfant

	Mod 1 : Séparation entre 1 et 2 ans (N=265)	Mod 2 : Monoparentalité entre 1 et 2 ans (N=411)	Mod 3 : Mère hors emploi entre 1 et 2 ans (N=1212)	Mod 4 : Père au chômage entre 1 et 2 ans (N=347)
Variables	Odds ratio	Odds ratio	Odds ratio	Odds ratio
NivEducMere				
<bac	1,1 ns	1,4 *	1,4 **	1,0 ns
bac-bac+2	0,9 ns	1,2 ns	1,2 **	1,0 ns
>bac+2	Réf	Réf	Réf	Réf
NivEducPere				
<bac	1,4 ns	/	0,7 **	1,6 **
bac-bac+2	1,3 ns	/	0,7 **	0,9 ns
>bac+2	Réf	Réf	Réf	Réf
Rang Elfe				
1	Réf	Réf	Réf	Réf
2	1,0 ns	0,8 ns	1,3 **	0,8 ns
3	0,6 **	0,6 ***	1,5 ***	0,8 ns
>3	0,7 ns	0,9 ns	2,2 ***	1,0 ns
Zone Urbaine				
Commune rurale	0,6 **	0,5 ***	0,7 **	0,9 ns
<10 000 hab	0,8 ns	0,5 ***	0,6 ***	0,3 ns
10 000-199 999	0,7 *	0,6 **	0,6 ***	1,2 ns
200000-1999999	0,5 ***	0,7 **	0,8 *	1,0 ns
Zone urbaine de Paris	Réf	Réf	Réf	Réf
Revenu par UC2ans				
<=1021€	18,2 ***	11,6 ***	3,7 ***	2,6 ***
1022 à 1499€	2,9 ***	2,6 ***	1,6 ***	1,8 ***
>=1500€	Réf	Réf	Réf	Réf
MereRecherchEmploi2mois	1,7 ***	1,5 ***	0,9 ns	0,9 ns
MereRecherchEmploi1an	0,6 **	0,7 **	0,8 *	0,5 ***
Demnagt1an	0,6 **	0,5 ***	0,7 **	0,8 ns
Demnagt2ans	5,1 ***	2,3 ***	1,7 ***	1,1 ns
ChgtModeGard1an	1,1 ns	1,1 ns	0,9 ns	1,0 ns
ChgtModeGard2ans	1,4 *	1,1 ns	0,7 ***	0,7 *
RSA2mois	1,0 ns	1,4 ns	0,7 ns	1,1 ns
RSA1an	0,6 ns	1,3 ns	1,6 *	1,6 ns
RSA2ans	6,8 ***	3,4 ***	1,5 ns	6,8 ***
AllocChom2mois	0,8 ns	0,9 ns	0,7 **	1,0 ns
AllocChom1an	1,1 ns	0,9 ns	0,6 ***	1,3 ns
AllocChom2ans	0,4 ***	0,5 ***	13,3 ***	57,9 ***
HLM2mois	0,8 ns	1,1 ns	0,9 ns	1,5 *
HLM1an	5,1 ***	5,6 ***	1,9 **	2,0 *
HLM2ans	2,0 ***	1,3 ns	1,2 ns	1,3 ns
AllocLogmt2mois	0,7 *	0,8 ns	0,8 ns	1,1 ns
AllocLogmt1an	0,6 **	0,9 ns	0,9 ns	1,5 *
AllocLogmt2ans	3,7 ***	3,5 ***	1,6 ***	0,8 ns
SituFinDiff	0,7 *	1,0 ns	0,9 ns	1,3 *
AideReg1an	0,5 ns	2,7 ***	1,5 ns	1,6 ns
AideReg2ans	4,5 ***	2,1 ***	0,7 ns	1,2 ns
AideGdsPar1an	0,9 ns	1,2 ns	0,8 *	0,9 ns
AideGdsPar2ans	1,8 ***	1,4 **	1,0 ns	1,2 ns
MèreInactivGross	0,5 ***	0,5 ***	2,3 ***	0,9 ns
MèreInactiv2mois	1,4 ns	1,1 ns	3,0 ***	1,3 ns
MèreInactiv1an	1,0 ns	1,1 ns	15,3 ***	0,9 ns

MèreInactiv2ans	0,3 ***	0,4 ***	/	0,3 ***
PèreChomGrossesse	0,7 ns	/	0,9 ns	/
PèreChom2mois	1,2 ns	/	1,3 ns	/
PèreChom1an	1,4 ns	/	0,9 ns	/
PèreChom2ans	/	/	0,2 ***	/
Separ1an	/	/	0,5 ns	0,2 ns
Separ2ans	/	/	0,1 ***	1,4 ns
MonopNaiss	/	/	0,5 ns	/
Monop2mois	/	/	2,9 ns	/
Monop1an	/	/	0,8 ns	/
Monop2ans	/	/	/	/
N	10000	10392	9156	9224

*** Significatif au seuil de 1% ; ** Significatif au seuil de 5% ; * Significatif au seuil de 10% ; ns : non significatif au seuil de 10% ; réf : référence.

Source : ELFE2017, données en maternité, aux 2 mois, à 1 an et aux 2 ans de l'enfant, calculs de l'auteur.

*** La séparation : déménagement, RSA, allocations-logement, aides de l'entourage et de la famille, reprise d'emploi de la mère, pas plus de 2 enfants**

Si les niveaux d'éducation de la mère et du père n'apparaissent pas statistiquement significatifs dans la séparation du couple dans la deuxième année de l'enfant, il faut distinguer, dans les effets positifs, ceux qui sont généraux (les tranches inférieures du revenu par unité de consommation ; la recherche d'emploi de la mère ; un logement en HLM ; l'absence d'une situation financière difficile) et ceux qui sont plus directement associées à la séparation car ils surviennent durant la même période : un déménagement dans la seconde année de l'enfant et un changement de son mode de garde au même moment ; la perception du RSA ; la perception d'allocations-logement ; des aides régulières de l'entourage et des grands-parents qui n'existaient pas à la période précédente.

En revanche la relation est négative si la mère est toujours hors emploi dans la deuxième année de l'enfant et perçoit des allocations-chômage, si elle réside hors de la région parisienne et si elle a plus de 2 enfants.

*** La monoparentalité : faible niveau d'éducation, déménagement, RSA, HLM, aides de l'entourage, reprise d'emploi de la mère, pas plus de 2 enfants**

De nombreuses caractéristiques de la séparation se retrouvent bien sûr dans la monoparentalité, mais cette dernière situation, davantage un état qu'un évènement, se définit par des effets plus permanents, perceptibles du congé de maternité aux 2 ans de l'enfant. Etre une mère de famille monoparentale dans la deuxième année de l'enfant concerne plus spécifiquement des mères de niveau d'éducation inférieur au bac, des tranches inférieures du revenu par unité de consommation, des mères qui, depuis la fin du congé de leur maternité, recherchent un emploi, touchent le RSA, résident en HLM, touchent des allocations-logement et reçoivent des aides régulières de leurs amis ou de leur propre famille. Un déménagement dans la seconde année de l'enfant est également associé à la monoparentalité à cette même période.

En revanche la résidence dans toutes les zones urbaines autres que la région parisienne réduit ce risque de monoparentalité. Il en est de même d'un nombre d'enfants supérieur à 2, d'un déménagement durant la première année de l'enfant, du fait d'avoir été hors emploi durant la grossesse et de l'être à nouveau dans la seconde année de l'enfant, de toucher des allocations-chômage.

*** Les situations hors emploi de la mère : situation qui se poursuit tant que les enfants sont en bas-âge, plusieurs enfants, niveaux d'éducation faibles et moyens, absence de chômage du père, absence de séparation du couple**

Les mères hors emploi durant la deuxième année de l'enfant ont davantage de chances de l'être si elles étaient déjà hors emploi un an plus tôt, 22 mois plus tôt et au moment de la grossesse, si elles ont plus d'un enfant, si leur niveau d'éducation est inférieur à bac + 2, si elles résident de dehors de la région parisienne, si le revenu par unité de consommation de la famille se situe dans les tranches inférieures, si durant la première année de l'enfant, la famille touche la RSA et réside en HLM, si dans la deuxième année de l'enfant, elle a déménagé et touche des allocations-chômage et des allocations-logement.

En revanche un père de niveau d'éducation inférieur à bac+2 diminue ce risque. Il en est de même de la recherche d'emploi de la mère, d'un déménagement dans la première année de l'enfant et d'un changement de son mode de garde dans sa seconde année, de la perception d'allocations chômage dans la première année de l'enfant, des aides régulières des grands-parents, du chômage du père et la séparation du couple parentale dans la seconde année de l'enfant.

*** Et la situation de chômage du père : faible niveau d'éducation, RSA, mère en emploi**

Les pères au chômage dans la deuxième année de l'enfant ont davantage de chances de l'être s'ils ne sont pas titulaires d'un baccalauréat, si le revenu par unité de consommation de la famille se situe dans les tranches inférieures, s'ils touchent le RSA ou des allocations-chômage ou des allocations-logement durant la deuxième année de l'enfant et s'ils déclarent une situation financière difficile pour leur foyer.

En revanche ce risque est diminué si l'enfant a changé de mode de garde, si la mère est hors emploi dans la seconde année de l'enfant, si elle recherchait un emploi durant la première.

La modélisation confirme le poids de la résidence en région parisienne et du niveau d'éducation dans le chômage ou l'inactivité mais pas dans la séparation. Son principal apport est de mettre en avant la cumulativité des situations de chômage ou d'inactivité au cours de la période observée. C'est avant tout le fait d'être déjà dans la situation analysée à la période précédente, ici à un an de l'enfant, qui multiplie le risque d'être au chômage ou en inactivité aux 2 ans. La séparation du couple parental dans la deuxième année de l'enfant est difficilement compatible avec le fait que la mère soit hors emploi à cette même période. On serait ainsi face à deux situations dans cette période particulière qui va de la conception d'un enfant à ses deux ans. Une première où suite à une séparation du couple parental, la mère a repris un emploi et où donc son inactivité est improbable et une seconde qui concerne des familles nombreuses où la mère s'est retirée du marché du travail et où la séparation est improbable. Si on examine plus attentivement ces deux populations, on constate qu'elles se différencient par leur âge moyen et leur nombre d'enfants, les mères séparées sont plus jeunes et elles ont moins d'enfants. On pourrait donc supposer dans une perspective longitudinale qu'une part de ces mères se remettra en couple ultérieurement et donnera naissance à de nouveaux enfants, ce qui les ferait rejoindre la catégorie des mères de famille nombreuse retirées du marché du travail. Une telle hypothèse serait à tester à l'aide des données à venir de Elfe.

Conclusion, le poids de normes sociales inégalement prégnantes selon les milieux sociaux

Différentes normes sociales plus ou moins fortes régissent la période de vie particulière qui va de la conception d'un enfant à ses deux ans. Le poids de ces normes s'applique différemment selon les milieux sociaux. Si la norme procréative qui consiste à ne donner naissance à des enfants que quand des conditions socioéconomiques favorables sont réunies pour le couple et que les deux parents disposent d'un emploi (*Dual-earner couples*) concerne principalement

les classes moyennes et aisées de la population française, le modèle du *Male breadwinner*, dominant jusque dans les années 1960 (Berton et al., 2011, p. 22), persiste particulièrement au sein des familles nombreuses des classes populaires où le nombre d'enfant est moins directement relié à la situation socioéconomique de la famille. On observe alors des retraits des mères du marché du travail et l'enchevêtrement de situations de chômage, d'inactivité et de congé parental facilité par des conditions d'emploi précaire et le faible niveau des salaires perçus. La séparation du couple parental vient perturber ce schéma en contraignant les mères à reprendre un emploi. La monoparentalité est en effet une situation qui ne permet pas l'inactivité pour des raisons de ressources de la famille et aussi du fait que les familles monoparentales sont une cible privilégiée des politiques publiques d'activation depuis de nombreuses années (Eydoux, Letablier, 2009, p. 32). Même si les conditions d'emploi sont difficiles, la norme sociale de l'emploi s'applique alors.

Références

- Bajos Nathalie et Ferrand Michèle (2006), « L'interruption volontaire de grossesse et la recomposition de la norme procréative », *Sociétés contemporaines*, 1^{er} trim, n°61, p. 91-117.
- Berton Fabienne (2015), « Deux mois après une naissance : quelle conciliation travail-famille en France dans les années 2010 ? », *Revue Interventions Economiques*, n° 53.
- Berton Fabienne, Huiban Jean-Pierre et Nortier Frédérique (2011), « Les carrières salariales des hommes et des femmes : quelle convergence sur longue période ? *Travail et Emploi* n°125, janvier-mars 2011, p. 9-25.
- Bonnet Carole, Garbinti Bertrand et Solaz Anne (2015), « Les conditions de vie des enfants après le divorce », *Insee Première*, n° 1536, février.
- Bonnet Carole, Solaz Anne et Algava Élisabeth (2010), « Changements professionnels en France autour de la séparation conjugale », *Population*, n°2 vol. 65, p. 273-308.
- Buisson G., Costemalle V., Daguet F. (2015), « Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale ? », *INSEE Première*, n°1539, mars.
- Briard Karine (2017), « Continuer, réduire ou interrompre son activité professionnelle : le dilemme des mères de jeunes enfants », *Revue française des affaires sociales*, n°2, p. 149-168.
- Dieu Anne-Marie, Delhay Christine et Cornet Annie (2010), « Les femmes au foyer », *Travail et Emploi*, n°122, 27-38.
- Eydoux Anne et Letablier Marie-Thérèse (2009), « Familles monoparentales et pauvreté en Europe : quelles réponses politiques ? [L'exemple de la France, de la Norvège et du Royaume-Uni] », *Politiques sociales et familiales*, n°98, Familles et pauvreté : mesurer, agir, comparer. p. 21-35.
- Guergoat-Larivière Mathilde et Lemièrre Séverine (2018), « Convergence des taux de chômage et persistance des inégalités femmes-hommes. L'impact du diplôme et de la présence de jeunes enfants sur l'emploi et le non-emploi », *Revue de l'OFCE*, (varia), 29 p.
- Letablier Marie-Thérèse et Salles Anne (2012), « Fonder une famille en temps d'insécurité économique: une comparaison France Allemagne », *Multidisciplinary Journal of Gender Studies*, 1 (2), p. 119-155.
- Letablier Marie-Thérèse et Makay Zsuzsanna (2012), « Insécurité économique et décisions de fécondité en France et en Hongrie », *Politiques sociales et familiales*, n°107, p. 5-21.
- Maruani Margaret, 2002, *Les mécomptes du chômage*, Paris, Bayard.
- Méron Monique et Isabelle Widmer (2002), « Les femmes au chômage retardent l'arrivée du premier enfant », *Population*, vol 57, n° 2, p. 327-357.

- Pailhé Ariane (2010), « Effet attendu de la crise économique actuelle sur les naissances : quelques hypothèses », *Politiques sociales et familiales*, n° 100, p. 97-103.
- Pailhé Ariane et Régnier-Loilier Arnaud (2016), « L'effet du chômage sur la réalisation des projets de fécondité » in Arnaud Régnier-Loilier (dir), *Parcours de familles. L'enquête Etude des Relations familiales et Intergénérationnelles*, INED Collection Grandes Enquêtes, p. 261-283.
- Pailhé Ariane et Solaz Anne (2007), « Inflexions des trajectoires professionnelles des hommes et des femmes après la naissance d'enfants », *Recherches et Prévisions*, n° 90, décembre.
- Pailhé Ariane, Solaz Anne, 2009, "Does economic uncertainty affect plans, timing or level of fertility? Evidence from France", Paper presented to the workshop on Economic uncertainty and fertility dynamics, Berlin, 3-4 July 2009.
- Pailhé Ariane and Solaz Anne (2012), "The influence of employment uncertainty on childbearing in France A tempo or quantum effect?", *Demographic Research*, Vol. 26, (January-June), p. 1-40.
- Pailhé Ariane and Solaz Anne (2013), "Employment Instability and Childbearing Plans in a Child-Oriented Country: Evidence from France" in Oláh L.S. and Frątczak E. (eds), *Childbearing, Women's Employment and Work-Life Balance Policies in Contemporary Europe*, Palgrave Macmillan, London, p. 65-96.
- Pirus Claudine, Bois Corinne, Dufourg Marie-Noëlle, Lanoë Jean-Louis, Vandentorren Stéphanie, Leridon Henri et l'équipe Elfe (2010), « La construction d'une cohorte : l'expérience du projet français Elfe », *Population*, vol 65 n° 4, p. 637-670.
- Schwartz Olivier (1990), *Le monde privé des ouvriers, hommes et femmes du Nord*, Paris, PUF.
- Unterreiner Anne (2018), « Les relations familiales après la séparation conjugale. Revue de littérature internationale sur les familles de couples séparés », *Revue des politiques sociales et familiales* n° 127, 2e trimestre, p. 83-89.
- Weber Florence (2002), « Pour penser la parenté contemporaine. Maisonnée et parentèle, des outils de l'anthropologie », in Debordeaux D., Strobel P. (dir.), *Les solidarités familiales en question. Entraide et transmission*, Paris, LGDJ, p. 73-116.

Annexe méthodologique

L'échantillon

Le travail présenté ici exploite un échantillon de 12916 familles de la cohorte ELFE. Le travail est mené au niveau des familles et non des bébés et le fichier est cylindré c'est-à-dire que n'ont été retenues que les familles présentes aux 2 mois, à 1 an et aux 2 ans de l'enfant ELFE de façon à pouvoir analyser les évolutions entre 2 mois et 2 ans. Aux 2 ans de l'enfant ELFE, nous disposons en effet de quatre points d'observation (maternité, 2 mois, 1 an et 2 ans) qui permettent d'analyser les évolutions démographiques, sociales et économiques de la famille. Les résultats présentés sont pondérés pour être calés sur une représentation de la population générale des familles françaises qui ont connu une naissance en 2011.

Les variables construites, à expliquer ou explicatives, sont les suivantes :

- 1) Le niveau de diplôme de la mère (3 modalités : inférieur au bac ; bac à bac+2 ; supérieur à bac+2) ;
- 2) Le niveau de diplôme du père (3 modalités : inférieur au bac ; bac à bac+2 ; supérieur à bac+2) ;
- 3) Le rang de l'enfant Elfe (4 modalités : rang 1 ; rang 2 ; rang 3 ; rang >3 enfants) ;
- 4) La zone de résidence (5 modalités : commune rurale / <10 000 habitants / 10 000-199 999 / 200000-1999999 / zone urbaine de Paris) ;
- 5) Le niveau de revenu par unité de consommation du foyer aux 2 mois / 1 an / 2 ans de l'enfant (3 modalités : seuil de pauvreté monétaire : <=982€ (2 mois), <=1001€ (1an), <=1021€ (2 ans) ; 1022 à <1500 € ; >=1500€) ;
- 6) La recherche d'emploi de la mère entre la naissance et 2 mois / entre 2 mois et 1 an (O/N) ;
- 7) Le déménagement de la famille entre 2 mois et 1 an / 1 an et 2 ans (O/N) ;
- 8) Le changement de mode de garde pour l'enfant entre 2 mois et 1 an / 1 an et 2 ans (O/N) ;
- 9) La perception du RSA entre la naissance et les 2 mois / 2 mois et 1 an / 1 an et 2 ans (O/N) ;
- 10) La perception d'allocations-chômage entre la naissance et les 2 mois / 2 mois et 1 an / 1 an et 2 ans (O/N) ;
- 11) La résidence en HLM entre 2 mois et 1 an / 1 an et 2 ans (O/N) ;
- 12) La perception d'allocations-logement entre la naissance et les 2 mois / 2 mois et 1 an / 1 an et 2 ans (O/N) ;
- 13) La déclaration d'une situation financière difficile (O/N) ;
- 14) Des aides régulières des parents et des amis entre 2 mois et 1 an / 1 an et 2 ans (O/N) ;
- 15) Des aides régulières des grands-parents entre 2 mois et 1 an / 1 an et 2 ans (O/N).
- 16) La situation hors emploi de la mère (chômage, congé parental, au foyer) pendant la grossesse / entre la naissance et les 2 mois du bébé / entre les 2 mois et 1 an / entre 1 an et 2 ans de l'enfant (O/N) ;
- 17) La situation de chômage du père pendant la grossesse / entre la naissance et les 2 mois du bébé / entre les 2 mois et 1 an / entre 1 an et 2 ans de l'enfant (O/N) ;
- 18) La séparation du couple durant la première / la deuxième année de l'enfant (O/N) ;
- 19) La monoparentalité de la famille à la naissance / entre la naissance et les 2 mois du bébé / entre les 2 mois et 1 an / entre 1 an et 2 ans de l'enfant.

De façon à cerner les caractéristiques sociales de l'inactivité et de la séparation depuis la grossesse jusqu'aux 2 ans de l'enfant, quatre modèles logit bivariés sont successivement estimés :

Mod 1. La séparation du couple dans la deuxième année de l'enfant ;

Mod 2. La monoparentalité dans la deuxième année de l'enfant ;

Mod 3. Le fait que la mère soit hors emploi (*i.e.* au foyer, au chômage ou en congé parental) dans la deuxième année de l'enfant ;

Mod 4. Le fait que le père soit au chômage dans la deuxième année de l'enfant (versus le fait de ne pas être dans la situation analysée).

Pour le modèle 1, la variable à expliquer est la variable 18 dans la deuxième année de l'enfant à l'aide des variables explicatives 1 à 17 ;

Pour le modèle 2, la variable à expliquer est la variable 19 dans la deuxième année de l'enfant à l'aide des variables explicatives 1 à 16, hormis la 2 qui concerne le père ;

Pour le modèle 3 : la variable à expliquer est la variable 16 dans la deuxième année de l'enfant à l'aide des variables explicatives 1 à 15, auxquelles on ajoute les variables 17, 18 et 19 ;

Pour le modèle 4 : la variable à expliquer est la variable 17 dans la deuxième année de l'enfant à l'aide de toutes les autres variables explicatives.

La situation de référence par rapport à laquelle il faut lire les résultats comprend les variables suivantes : la mère / le père ont un niveau d'éducation supérieur à bac+2 ; le revenu mensuel par unité de consommation du foyer est supérieur à 1500 € (la moyenne de l'échantillon est de 1411€ avec la médiane à 1267 €) ; Elfe est le seul enfant ; le foyer réside en région parisienne.

Voir le tableau 1 pour les statistiques descriptives de toutes ces variables. Ce tableau récapitule l'essentiel des variables construites pour ce texte.